la feuille de chêne

bulletin d'information d'Avenir, Conservatoire des espaces naturels de l'Isère

n° 33

MAI 2011

numéro spécial

Rapport d'activité 2010

SUIVI DES SPIRANTHES SUR LE MARAIS DE CHIRENS (PHOTO : M. JUTON/AVENIR)

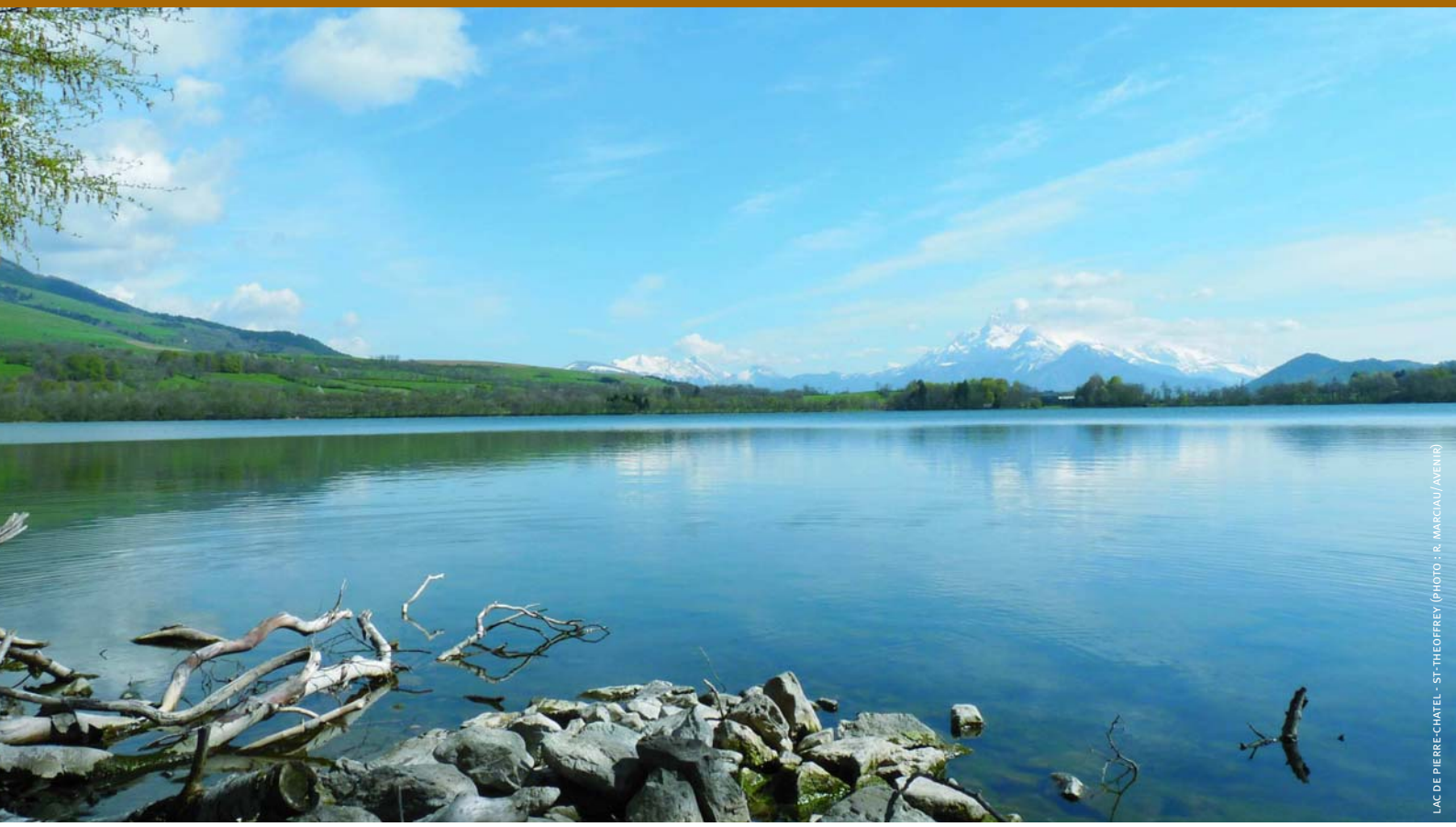

LAC DE PIERRE-CHATEL - ST-THEOFFREY (PHOTO : R. MARGIAU/AVENIR)

« Il y a un an, à l'occasion de notre assemblée générale nous inaugurions nos nouveaux locaux. Ces locaux qui paraissaient si grands quand le projet a commencé en 2002 et dont maintenant la surface est déjà optimisée. Mais ne nous plaignons pas, les conditions de travail

Jean-Luc Fornoni
Président d'Avenir

sont incomparables avec celles dans nos anciens locaux aussi bien par les locaux eux-mêmes que par le cadre extérieur au cœur de la ville de Saint-Égrève.
Je remercie encore Madame le Maire de Saint-Égrève d'avoir par sa compréhension, facilité le plus possible notre installation. Nous sommes vraiment très heureux d'être hébergé dans sa ville.
L'année 2010 a été l'année mondiale de la biodiversité. C'est le minimum que je l'évoque aujourd'hui mais je ne reviendrai pas sur ce sujet, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit pour mes vœux.
Si l'augmentation de notre activité est le reflet de la prise de conscience environnementale de nos concitoyens, nous pouvons alors malgré tout être optimistes.
Le nombre des communes adhérentes n'a jamais été aussi élevé, 51 en 2010 auxquelles il faut ajouter les 6 intercommunalités. Si le nombre de sites gérés n'a pas réellement évolué, en revanche, le nombre de nos interventions en assistance des collectivités et de l'État a considérablement augmenté, que cela soit au titre des Ens locaux, de l'accompagnement des contrats de rivières pour l'inscription d'opérations concernant les zones humides ou encore de l'assistance à la Ddt (Direction Départementale des Territoires) pour la mise en place de l'Appb (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) sur les tourbières de Matheysine.
Vous avez constaté que cette année, notre conservatoire a dégagé à nouveau un résultat positif. C'est encore une fois le fruit du travail de nos salariés que je tiens à remercier ici.
C'est aussi grâce à l'implication militante des bénévoles du bureau et du conseil d'administration que ce résultat a été possible et eux aussi méritent mes remerciements. C'est facile d'être président avec une telle équipe et nous sommes sans doute une des rares associations où il y a une liste d'attente pour pouvoir entrer au bureau.
Ce deuxième résultat positif consécutif va nous permettre de continuer à améliorer notre trésorerie et de diminuer le montant de nos frais financiers. Ces frais financiers sont autant d'argent issu de nos subventions qui ne peut être utilisé pour notre but à tous, la préservation des espaces naturels.
Ces résultats positifs vont peut-être nous permettre d'étoffer notre équipe administrative. À ceux qui ne connaissent pas la particularité de nos métiers et qui peuvent penser que nous avons beaucoup de personnel administratif par rapport aux agents de terrain, je dois rappeler que notre financement est presque uniquement constitué de fonds publics.
Nous avons plusieurs financeurs, l'État, la Région, le Département, les communes, l'Agence de l'eau qui ont chacun un mode d'attribution différent. Certaines subventions sont mono-projet

mais multi-sites tandis que d'autre sont mono-site mais multi-projets.
Cette gestion est très lourde et nécessiterait une équipe administrative plus étoffée que la nôtre. Cette tâche complexe mobilise un temps important de notre directeur et c'est du temps qu'il ne peut consacrer à ses missions de direction, animation de l'équipe et relation avec nos partenaires.
Ces bons résultats sont ceux du passé et cette année 2011 est une année de doute et d'expectative pour notre conservatoire. Nous sommes à la fois dans l'attente du décret d'application de l'article de la loi Grenelle II donnant une existence légale aux conservatoires d'espaces naturels et dans l'attente du renouvellement de nos conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Département et la Région.
La reconnaissance dans la loi des conservatoires départementaux n'est pas simplement un affichage. Nous ne savons pas encore quelles seront pour nous les conséquences de la future réforme territoriale, mais sans doute les conservatoires agréés au titre de la loi Grenelle II auront-ils plus de facilité à conduire leurs actions.
Et pour l'instant, si le rôle des conservatoires régionaux est clairement affiché, celui des conservatoires départementaux n'est toujours pas clairement établi. Je remercie d'ailleurs notre président national Pascal Vautier d'avoir encore, lors du récent congrès national qui s'est tenu à Aix-les-Bains, rappelé, devant la représentante de Madame le Ministre de l'environnement, toute l'importante qu'il accordait à cette reconnaissance des conservatoires départementaux et à la possibilité qu'ils puissent bénéficier directement de cet agrément.
Je conclurai en rendant hommage à un ami, qui quittera ces prochaines semaines le monde du travail pour le monde du loisir et de la détente. Il a pendant sa carrière en tant que directeur du service environnement du Conseil général de l'Isère été pour nous un soutien sans faille et son implication pour la protection de l'environnement et de la biodiversité a dépassé de loin ses obligations professionnelles.
Je ne doute pas que pour occuper tout ce temps libre auquel il n'est pas habitué, il sera très sollicité par toutes les associations qui manquent cruellement de bénévoles et surtout de bénévoles ayant son expérience et sa compétence. Il peut d'ailleurs revenir nous voir quand il veut à Avenir.
Il ne faut pas oublier que si nous avons la chance de mener nos actions dans un département privilégié au sein duquel l'ensemble de nos partenaires institutionnels (Département, Région, services de l'État, Agence de l'eau…) se sont engagés dans des politiques volontaristes de préservation des milieux naturels ; derrière ces institutions qui nous aident il y a des élus, certes, mais aussi des fonctionnaires d'État ou territoriaux, qui travaillent souvent dans l'ombre. À travers ces remerciements appuyés à Jean-Guy c'est l'ensemble de ces hommes et de ces femmes que je tiens également à remercier.
Bonne retraite Jean-Guy et encore merci. »

ALLIUM URSINUM (PHOTO : C. BALMAIN/AVENIR)

SOMMAIRE

La gestion des sites 4
- **Les sites conservatoires**
- Suivi "hydrologie et pédologie"
- Suivi " flore-habitat"
- Suivi " odonates"
- **Les Ens départementaux**
- Suivi "reptiles" aux tourbières de l'Herretang
- Suivi "gentiane" au marais de la Véronnière
- Suivi "Spiranthe d'été" au marais de Chirens
- **Les Ens locaux communaux**
- Restauration de l'étang des Nénuphars
- **La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps**

Connaître 12
- Les coteaux secs de Chartreuse et du Sud grenoblois
- Inventaire des petites zones humides

Assistance territoriale 14
- Avenir et les réserves naturelles régionales de l'Isère
- Animation territoriale et contrats de rivières
- Avenir et les espaces naturels sensibles
- Les Appb tourbières de l'Isère

Communication 18
- Les articles de presse
- La Fête de la Nature

L'association 19
- L'équipe en place et le mouvement du personnel
- Le Conseil d'administration

Rapport financier 21

PHOTO : R. MARCIAU/AVENIR

Marais des Bruns

La gestion des sites

Priorité aux zones humides

En 2010, Avenir est gestionnaire d'une trentaine de sites naturels sur l'ensemble du département représentant une surface totale de 1127 ha dont 674 ha font l'objet d'une maîtrise foncière ou d'usage.

Ses sites sont gérés :

- soit directement pour le compte du conservatoire à l'issue d'acquisitions foncières du Cren ou d'Avenir et/ou de conventions de gestion avec des propriétaires privés ou publics,
- soit pour le compte du département pour les Ens départementaux dans le cadre de marchés publics,
- soit pour le compte de collectivités locales dans le cadre de conventions de partenariat,
- soit pour le compte de l'État au titre des réserves naturelles nationales dans le cadre d'une convention de gestion préfectorale.

La priorité accordée aux zones humides en général, et à celles de plaine en particulier en raison des fortes pressions auxquelles elles sont soumises, s'exprime clairement dans la nature des sites gérés par Avenir et dans leur répartition géographique.

À l'ensemble de ces sites gérés en direct par Avenir il faut également ajouter tous les Ens locaux communaux bénéficiant d'une assistance du Conservatoire pour la mise en œuvre de la gestion au titre de la Convention pluriannuelle d'Objectifs avec le Département.

Répartition des surfaces suivant le type de maîtrise foncière

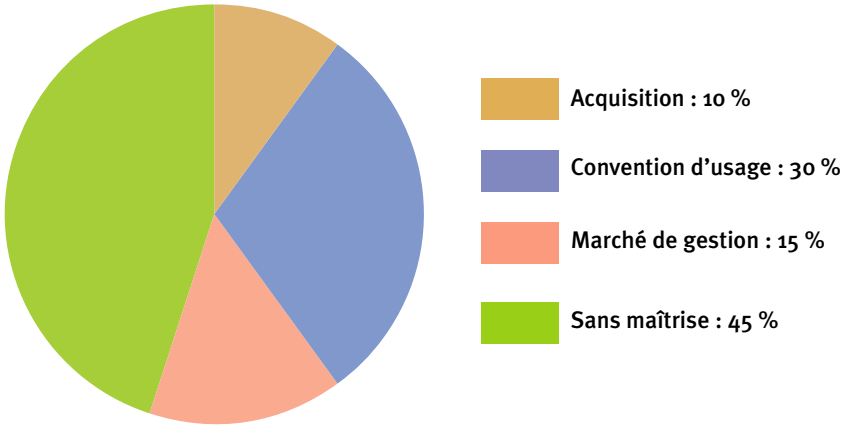

Répartition des surfaces suivant le type de milieu

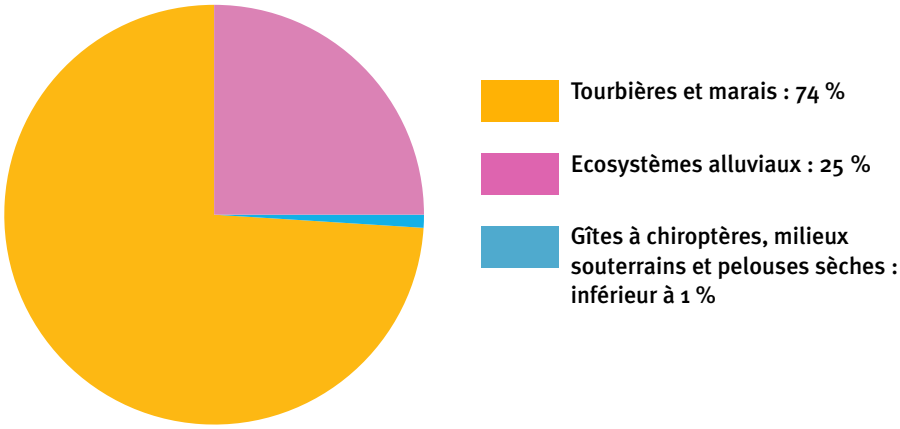

Les sites en gestion en 2010

Tour d'horizon des différents types de sites en gestion

- Ens départemental
- Ens local communal géré par Avenir
- Ens local communal bénéficiant d'une assistance technique d'Avenir
- Ens local Avenir
- Petit site Avenir non labellisé
- Réserve naturelle nationale
- SITE Arrêté préfectoral de protection de biotope

Les sites conservatoires

La préservation des espaces naturels par la maîtrise foncière ou d'usage des sites est une mission « originelle » de l'ensemble des conservatoires d'espaces naturels de France. En Isère, c'est le Cren qui, jusqu'en 2002, a porté les acquisitions foncières, en particulier à l'occasion d'importantes opérations de mesures compensatoires d'infrastructures ayant conduit principalement à l'acquisition de parcelles sur les sites du marais de Charvas, des anciens méandres de l'Isère à Tullins et de la confluence de la Bourbre et du Catelan. Ces trois sites « historiques » de l'association servent à bien des égards de vitrines des actions de conservation et de restauration de milieux naturels conduites par Avenir. Depuis l'opération menée en 1998 « de l'espace pour nos plantes protégées et menacées », le Conservatoire s'est également positionné sur un ensemble de sites de plus faible superficie abritant des stations d'espèces végétales remarquables. Ces dernières années, les efforts visant à compléter la maîtrise foncière ou d'usage se sont surtout concentrés sur le marais du Moulin (Massieu) et sur deux nouveaux sites, le marais de Cras et le marais de Berland (Saint-Christophe-sur-Guiers).
Une somme importante issue de la revente de la part Cren des tourbières de l'Herretang au Conseil général, de reliquats des mesures compensatoires de la Saprr à Charvas et de Rte à Bourbre, d'un don de l'association Nature et vie sociale, de dons de multiples personnes physiques ainsi que d'une subvention allouée par l'Agence de l'eau et la région Rhône-Alpes est provisionnée pour répondre à toute opportunité permettant soit de compléter la maîtrise foncière sur les sites déjà gérés soit de s'engager sur l'acquisition d'un nouveau site d'importance.

Tous les financeurs publics soutenant le conservatoire sont de plus en plus sensibles à l'évaluation de l'efficacité des actions qu'ils accompagnent. Dans le cadre du nouvel agrément des conservatoires qui se met en place, il est réaffirmé l'importance du conseil scientifique régional des conservatoires d'espaces naturels et les compétences de leurs équipes scientifiques seront très attendues sur la qualité des études et des suivis écologiques mis en œuvre sur les sites. Dans cette perspective, notre participation au programme Rhomeo (Observatoire des zones humides du bassin Rhône-Méditerrannée) est très stimulante par la nécessité de s'accorder avec nos collègues des conservatoires et des réserves sur des protocoles communs et sur la façon de les intégrer dans des bases de données. Nous présentons cette année deux types de suivis élaborés par les groupes thématiques de Rhomeo respectifs : suivi "flore habitats", coordonné par Gilles Pache du Conservatoire botanique national alpin de Gap, et suivi "Libellules", coordonné par Bernard Pont, conservateur de la Réserve naturelle nationale de l'Ile de la Platière.

Suivi "hydrologie et pédologie"

L'eau et les sols, fondateurs des milieux naturels

La surveillance des eaux par analyse physico-chimique et bactériologique ainsi que par relevés des niveaux de nappe par piézomètre est bien connue car utilisée par les gestionnaires de l'eau potable. La spécificité du suivi "Rhomeo" en zone humide est qu'il associe l'hydrologie à la pédologie c'est-à-dire à l'étude du sol. En effet, les paramètres de l'eau interagissent avec ceux du sol pour créer une multitude de conditions écologiques distinctes : tourbes acides, tourbes alcalines, sols argileux, sols sableux, etc. Dans le cas particulier de sols tourbeux (col des Mouilles), la technique dite de la tige filetée a été utilisée. Elle consiste à déterminer plusieurs transects pour renseigner au mieux sur la tourbière et à enfoncer une tige de 1 cm de diamètre, tous les 5 m dans la tourbe jusqu'au point de résistance qui correspond au contact avec le sol minéral. Ces mesures donnent un profil des profondeurs de tourbe (graphique ci-dessous) et permettent d'estimer le volume de tourbe et de mieux comprendre sa capacité de rétention en eau et donc de résistance à la sècheresse. Ce suivi sera mené sur la tourbière des Planchettes en 2011.

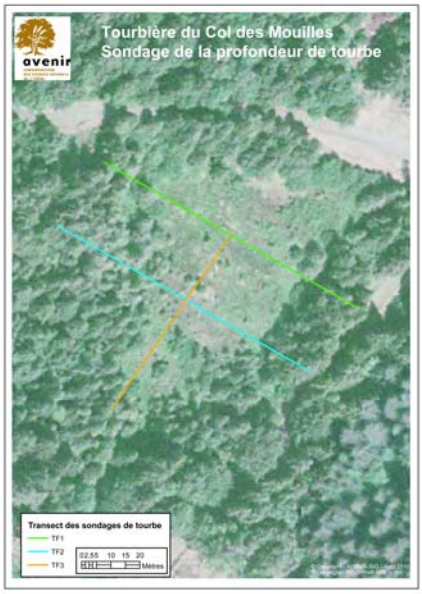

Profil de la profondeur de tourbe suivant les transects au Col des Mouilles

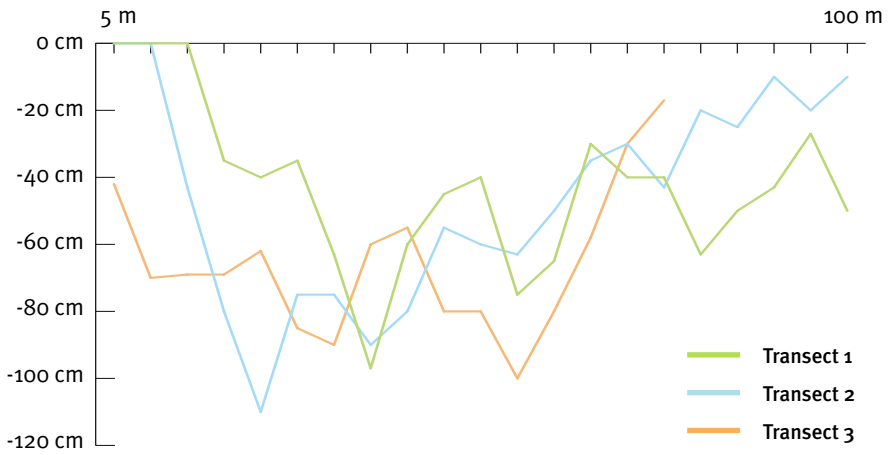

PHOTO : R. MARCIAU/AVENIR

Suivi de la végétation par transect sur le marais de Charvas

Préconisation du nombre de relevés en fonction de la taille et de la diversité des sites

Taille du site en hectare	Nombre d'habitats	Nombre minimum de relevés	Densité minimale de relevés à l'hectare
1 hectare		3	3
Entre 1 et 10 hectares	Inférieur à 5	5	0,5
	Supérieur ou égal à 5	10	1
Entre 10 et 50 hectares	Inférieur à 5	10	0,2
	Supérieur ou égal à 5	20	0,4
Entre 50 et 200 hectares	Inférieur à 10	20	0,1
	Supérieur ou égal à 10	40	0,2
Plus de 200 ha	Inférieur à 10	50	Environ 0,06
	Supérieur ou égal à 10	60	Environ 0,07

Suivi "flore-habitat"

Une méthodologie en place

Le suivi de la végétation, de sa composition floristique et de sa façon de s'associer en groupement est la base des suivis des sites naturels car les plantes s'installent en fonction de leur préférences en matière d'alimentation en eau, de la teneur des sols en azote, de l'ensoleillement, du climat, etc. Disposer à un instant donné d'informations sur la végétation permet d'émettre un diagnostic sur l'état de conservation de la zone humide. La méthode de recueil de données retenue est la réalisation de relevés dits phytosociologiques le long d'une ligne imaginaire appelée transect qui est choisie afin de recouper un nombre optimum de faciès de végétation et d'être le plus représentatif possible de la zone. Un guide méthodologique, précisant toutes les conditions du suivi, comme le nombre de relevés nécessaire en fonction de la taille de la zone humide (tableau ci-dessus) a été réalisé par le Cbna (Conservatoire Botanique National Alpin). Les listes d'espèces végétales sont exploitées en affectant à chacune d'elles des coefficients comme ceux de Landholt qui permettent d'évaluer le caractère humide et fertile de la zone étudiée. Les sites ayant fait l'objet de ce suivi en 2011 sont : le marais de Charvas, le marais du Moulin, le col des Mouilles, la confluence de la Bourbre et du Catelan, les Méandres de Tullins.

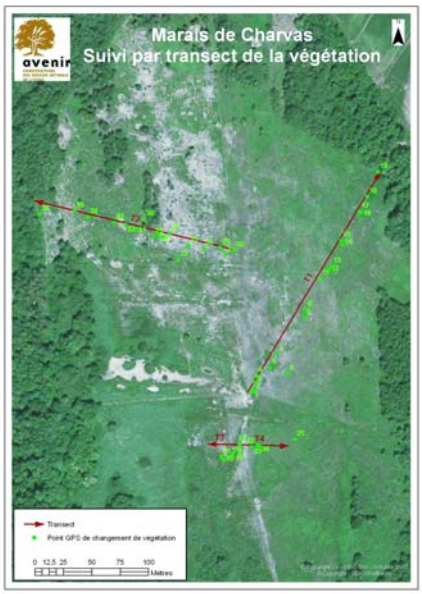

Suivi "odonates"

Les libellules comme bio-indicateur

Dans le cadre du programme Rhomeo, le groupe des libellules est étudié pour expérimenter des protocoles afin d'obtenir des indicateurs de l'évaluation du bon état écologique des zones humides. Un protocole commun a été mis en place sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes et sur une diversité de types de zones humides pour avoir une meilleure représentativité de l'échantillonnage. Le travail consiste à suivre l'ensemble des habitats odonatologiques présents sur une zone humide avec au moins 2 points de suivi par type d'habitat. On s'est contraint à déterminer à marche lente l'ensemble des individus ainsi que les critères d'autochtonie (accouplement, ponte...) observés sur un transect de 50 m à l'interface terre/eau ou à l'équivalence d'une surface de 250 m². La description de l'habitat et la météo (très importante pour les libellules) sont également renseignées sur une fiche de terrain standardisée. Le nombre de passage a été évalué à 4 pour une première saison d'expérimentation. Cela permet de couvrir l'ensemble de la saison odonatologique. En 2010, cinq sites ont été concernés par ces relevés. Il s'agit du marais de Charvas, de l'étang de Mai, de la Boucle des Moïles, de la tourbière des Planchettes, de Font-Lombard et de la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand-Lemps.

PHOTO : M. JUTON/AVENIR

Les Ens départementaux

Ce n'est pas sans raison que la création d'Avenir en 1985 coïncide avec la loi du 18 juillet 1985 sur les espaces naturels sensibles qui abrogeait celle de 1959 dite des « périmètres sensibles ».
Depuis, Avenir n'a cessé d'apporter son concours à la mise en œuvre d'une politique départementale ambitieuse dans le domaine en participant à la réflexion sur les axes et sites prioritaires de cette politique et en mettant en œuvre la gestion de quelques-uns des sites les plus remarquables du réseau des Ens départementaux.
Le positionnement d'Avenir a bien évidemment évolué dans le temps.
D'abord maître d'ouvrage de la gestion de site, soit pour son compte (marais de Montfort à Crolles en partenariat avec la commune de Crolles à partir de 1989 et marais de la Véronnière en partenariat avec le Sivom* la même année), soit par délégation du Conseil général (marais de Chirens depuis 1991, tourbières de l'Herretang depuis 1994, étang de Lemps entre 1997 et 2005 en partenariat avec Lo Parvi), Avenir est devenu à partir de 2003 prestataire de service du Conseil général à l'issue de procédures de marchés publics.
Cette évolution a certes libéré Avenir de l'obligation de trouver et de gérer des financements croisés et garanti les moyens nécessaires à la mise en œuvre des plans de gestion. Elle présente néanmoins de nombreux inconvénients. Elle peut exposer les gestionnaires historiques de ces espaces naturels à la concurrence de sociétés à vocation strictement commerciale et la reconduction annuelle des marchés ne garantit pas la pérennité de la gestion par le même opérateur. C'est pourtant ce type d'investissement sur la durée, dans un cadre totalement désintéressé et à tous les niveaux de la chaîne d'étapes qui est, à notre sens, un gage de qualité dans la gestion des espaces naturels quels que soient leurs statuts.
Seule une extension aux Ens de l'article L 332-8 du Code de l'environnement portant sur la désignation des gestionnaires de réserves naturelles permettrait d'envisager la gestion des Ens dans des conditions satisfaisantes tant pour les conseils généraux que pour leurs opérateurs gestionnaires.
Malheureusement cette évolution ne semble pas être d'actualité et n'a même pas été envisagée dans le cadre du Grenelle.
Les marchés de gestion avec Avenir sur les sites de Chirens, l'Herretang, la Véronnière, Montfort et Montjoux (en co-gestion avec la communauté de communes saint-jeannaise), reconduits en avril 2009 dans le cadre d'une nouvelle procédure de marché à bon de commande, ont été prolongés en 2010.
Avenir apporte par ailleurs sa contribution à la gestion de la tourbière du Peuil.

*Sivom : Syndicat intercommunal à vocations multiples

Les tourbières de l'Herretang

Suivi "reptiles"

La plupart des reptiles sont des animaux difficilement détectables. S'il est aisé de rencontrer le lézard des murailles, les contacts avec les autres représentants de cette classe sont assez imprévisibles pour le non-initié et cela est particulièrement vrai pour les serpents, mais également pour l'Orvet fragile qui est, malgré son apparence, un lézard dépourvu de pattes.
Le suivi des reptiles déployé s'inscrit dans une procédure test nationale visant à mettre en place un protocole standardisé de suivi des reptiles. Il consiste en un itinéraire empruntant les différents milieux que l'on souhaite échantillonner le long duquel sont déposés au sol des objets sous lesquels les reptiles vont trouver un abris vis-à-vis des prédateurs, des conditions de température favorables et parfois même rencontrer un campagnol...
C'est ainsi que depuis maintenant deux années nous avons équipé le site de plaques-abris et que, régulièrement aux périodes les plus favorables, nous passons faire les relevés.
Le précédent plan de préservation et d'interprétation mentionnait 4 espèces, la couleuvre à collier, la couleuvre vipérine, la couleuvre verte et jaune et le lézard des murailles. Depuis lors, plusieurs espèces sont venues compléter la liste : la rare couleuvre d'esculape, la vipère aspic et, côté lézard, le lézard vert occidental ainsi que l'orvet fragile en périphérie du site. Malheureusement, nous n'avons pas recontacté la couleuvre vipérine dans le cadre de ce protocole et au-delà sur les dix dernières années.
Le suivi devait faire le point sur la liste des espèces présentes, mais il nous permet également de quantifier l'importance relative des espèces les unes vis-à-vis des autres.
Mentionnons pour mémoire la présence de tortues de Floride relâchées dans la nature par des particuliers.

PHOTO : P. SUCHET/AVENIR

Éclosion de couleuvres

Le marais de la Véronnière

Suivi gentiane

La Gentiane pneumonanthe, ou Gentiane des marais, a été une belle découverte de la veille écologique menée sur la grande prairie centrale après le broyage des saules cendrés car elle n'était pas citée dans le premier plan de préservation. Son apparition récente et sa raréfaction partout en Isère et en Rhône-Alpes nous ont incité à mettre en place un suivi, d'abord sommaire et ensuite systématique. La société botanique Gentiana a mis en œuvre ce suivi en 2009 et 2010. Celui-ci a été complété par un autre protocole du réseau de conservation Alpes-Ain, animé par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), qui consiste à dessiner à l'aide du GPS, la zone occupée par les pieds de gentiane et à dessiner deux transects qui permettent d'estimer une densité des pieds dans la zone. Pour permettre ce suivi qui se déroule en septembre, la fauche a été décalée en hiver sur ce secteur.

PHOTO : R. MARCIAU/AVENIR

Gentiane pneumonanthe

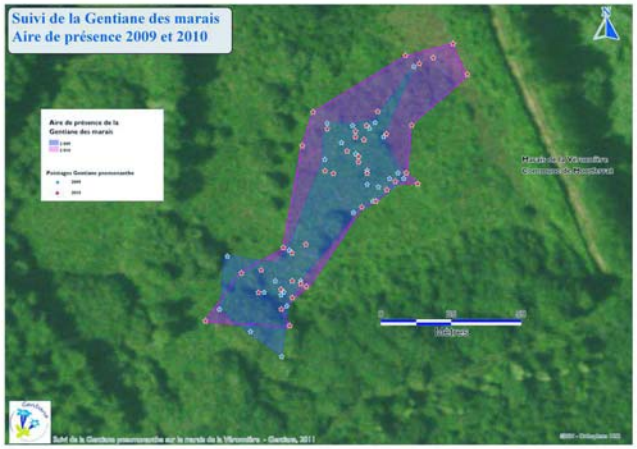

Zone de suivi de la Gentiane pneumonanthe sur le marais de la Véronnière

Le marais de Chirens

Suivi Spiranthe d'été

La Spiranthe d'été est une petite orchidée blanche et très discrète qui affectionne nos bas-marais de plaine. Cette espèce très rare en Isère (3 stations) est caractéristique de ces prairies humides oligotrophes bien exposées au soleil. La conservation de cette plante aux effectifs fluctuants est un des enjeux majeurs sur le marais de Chirens qui regroupe deux des stations iséroises. Cet enjeu est confirmé par son inscription à la liste prioritaire de conservation du CBNA (Conservatoire Botanique Nationale Alpin) pour l'Isère. Un travail commun entre les différents acteurs de la flore au sein du Réseau conservation Alpes-Ain du CBNA a permis de définir un protocole spécifique au suivi de la Spiranthe. Ce protocole est mis en place depuis maintenant deux ans sur ce site. Il consiste à cartographier chaque année l'aire de présence de l'espèce ainsi que la zone de prospection. Le tout dans l'optique de comprendre et d'évaluer l'évolution de la population. Cette cartographie est associée à des transects surface-contact (1 m x 0,5 m) qui permettent d'évaluer les effectifs et la fréquence de l'espèce.
Le résultat de ces suivis est détaillé dans le tableau ci-dessous.

PHOTO : M. JUTON/AVENIR

La Spiranthe d'été

Pieds de spiranthes comptés sur deux stations du marais de Chirens	Station le Marais		Station Grosse Terre	
	2009	2010	2009	2010
Aire de présence (m²)	1666	847	110	367
Zone de prospection (m²)	8060	5846	5484	4579
Nombre de pieds	63	59	5	19

Les Ens locaux communaux

La mise en œuvre du schéma directeur des espaces naturels sensibles par le département de l'Isère en 2003, et renouvelé en 2010, a insufflé une vraie dynamique sur l'ensemble du département conduisant à la labellisation de 54 Ens locaux communaux par 10 Ens locaux intercommunaux. Souvent pleines de bonne volonté, les communes ou communautés de communes se trouvent vite démunies lorsqu'il s'agit de présenter le projet à leurs habitants et surtout de mettre en œuvre les opérations de gestion programmées dans le plan de préservation et d'interprétation du site. C'est pour répondre à ce besoin d'accompagnement technique qu'Avenir apporte son assistance à la gestion des Ens locaux. Cette dernière prend la forme de conseils et de recommandations dans la conduite des opérations de gestion, en particulier au moment de la rédaction des cahiers des charges, tant pour les opérations de suivi scientifique que pour les travaux à réaliser dans le cadre de la restauration de milieux naturels ou l'installation d'équipements de découverte. Grâce aux subventions du Conseil général, Avenir a ainsi pu accompagner une douzaine de collectivités (cf carte page 5) dont celles de Le Cheylas (site alluvial de la Rolande), de Tignieu-Jameyzieu (marais de la Léchère), de Beaufort (les Fontaines)et de la Communauté de communes des Vallons du Guiers (étang des nénuphars) ont chacune souhaité une implication plus importante et en continu d'Avenir sur l'ensemble des actions de gestion de leurs Ens respectifs. Ce partenariat se concrétise dans une convention de gestion globale.

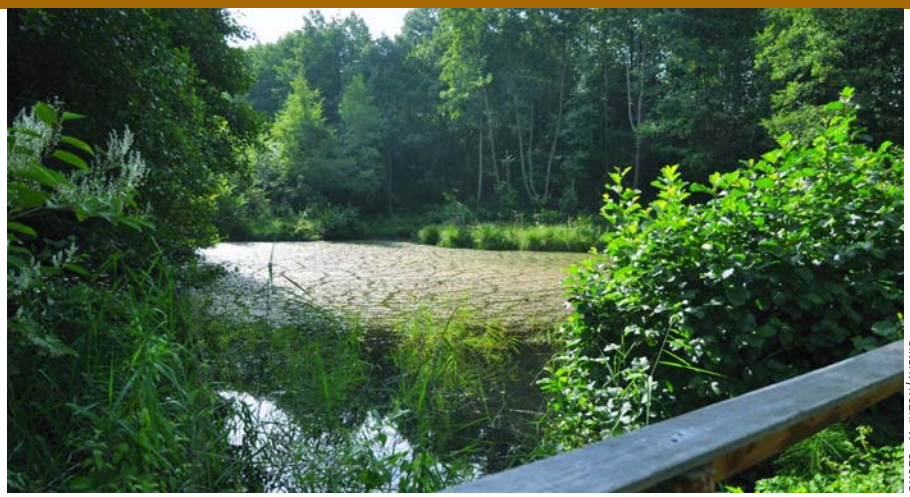

PHOTO : M. JUTON/AVENIR

L'étang des Nénuphars

Renaturalisation du site

Le site de l'étang des Nénuphars sur la commune de Romagnieu a été labellisé en 2003 au titre d'Ens local. Demandé et géré dans un premier temps par la commune, l'espace est devenu intercommunal avec le passage de la compétence à la communauté de communes "Les Vallons du Guiers". Depuis 2009, une convention de partenariat à la gestion a été signée entre Avenir et la communauté de communes. Ce vallon boisé situé en zone humide a fait l'objet d'une renaturalisation importante. Cette action a consisté au déremblaiement d'une partie de la zone impactée, la création de mares et la remise en eau d'une roselière. Le suivi de cette renaturation a permis la découverte du Triton palmé et de la Grenouille rousse notamment. De nombreuses espèces invasives ont colonisé le site comme la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya. Une action d'arrachage a été réalisée avec l'intervention de l'entreprise d'insertion "Actis Chantier". Cette opération a été complétée par la plantation d'un massif boisé d'espèces locales pour concurrencer ces envahisseurs. Par la même occasion, cela va permettre d'offrir le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales.

L'ensemble de ce travail a été le socle d'une journée de l'environnement au mois de juin. L'intervention pédagogique s'est articulée autour d'une sortie avec les deux classes de l'école de Romagnieu et d'une sortie grand public en collaboration avec l'espace culturel de la commune.

PHOTO : M. BERENGER/AVENIR

La Grenouille rousse, une dévouverte sur l'étang

PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

La Renouée du Japon, une espèce envahissante

La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps

PHOTO : G. MALTHERRE/MAIRIE DU GRAND-LEMPS

Une animation sur le Jardin de Tourbières

PHOTO : L. BEGUIN/EPITECHA

Le Liparis de Lœsel en graines et en fleurs

Bièvre Est

Une animation de territoire très nature

Dans le cadre de la réflexion sur les dotations de fonctionnement, l'État a décidé en 2009 d'octroyer un financement selon des critères de surface et contextes de gestion identiques pour toutes les Réserves naturelles nationales. L'avantage certain a été de pouvoir argumenter pour défendre efficacement ces financements quand la plupart des autres budgets publics ont baissé avec la crise. L'impasse c'est que le Ministère n'a retenu dans son calcul, ni la recherche scientifique fondamentale, ni l'éducation à l'Environnement… Les missions d'animation et de sensibilisation du public ne peuvent donc plus être financées sur le budget alloué par l'État. Heureusement, pour compenser cette perte, la Communauté de communes de Bièvre Est, à laquelle appartient le territoire de la tourbière, a apporté son soutien à l'embauche d'un animateur pour qu'il consacre 1/5e de son temps à l'animation nature. En 2010, 32 interventions auprès de groupes touchant ainsi 484 personnes ont pu être réalisées. Avec les projets pédagogiques et actions de communication qui se montent, cette activité va croissant.

Le Liparis de Lœsel

Star discrète des tourbières

Les marais alcalins dans lesquels se cache généralement cette petite orchidée ont vu leur surface régresser dramatiquement ces 50 dernières années en France. Ceux qui se maintiennent encore sont souvent embroussaillés et ne permettent plus au liparis, espèce de pleine lumière, de s'épanouir. Les sites stables, comme le bas-marais central de la Tourbière du Grand Lemps, où l'ouverture du milieu naturel n'est pas dépendante d'un entretien par fauche ou pâturage sont exceptionnels.

Début juillet, chaque pied est géolocalisé au GPS. Les emplacements connus peuvent ainsi être contrôlés chaque année dans le cadre du Plan National d'Action piloté par le CBNA. Cinq fois plus de Liparis ont été comptés en 2010 qu'en 2009. Les 19 stations abritant 325 plants placent, en 2010, le Grand Lemps dans les sites importants pour cette orchidée patrimoniale.

Une ancienne station, au nord du site, a disparu par fermeture du milieu suite à l'abandon de la fauche manuelle dans les années 1960. Ces prairies tourbeuses ont été rouvertes en 2010 par broyages. Gageons que le Liparis fera partie des espèces qui en profiteront.

Des éclaircies sur la Tourbière

La saulaie colonisait les prairies tourbeuses alcalines nord, et la bétulaie avançait sur la tourbière acide à sphaignes. Ces diagnostics établis, il était urgent d'intervenir pour enrayer la fermeture de la tourbière par boisement, car elle condamnait les habitats naturels ensoleillés à disparaître rapidement. Encadrés par AVENIR, les chantiers se sont déroulés selon les cahiers des charges établis.

L'EID, gestionnaire du marais de Lavours (01), a réalisé 2 broyages successifs, en mars et octobre, sur 4 ha de tourbière alcaline à l'aide d'une pelle mécanique de 24 tonnes équipée de chenilles larges et d'un broyeur forestier puissant. Les chantiers ont duré chacun une semaine pour une facture de 13000 € financés par un contrat Natura 2000.

Le test de brûlis hivernal prévu sur 1 ha de prairie tourbeuse détourée par le broyage servant de pare-feu a du être reporté à 2011 faute de conditions météo favorables.

Une entreprise paysagiste de Bilieu (38) a mis en œuvre une technique, peu courante mais parfaitement adaptée, d'arrachage des bouleaux par treuillage à l'aide de câbles depuis la bordure de la tourbière. Milieu particulièrement meuble, il n'était en effet ni possible, ni souhaitable, de se déplacer sur le radeau de mousses. Les sujets de plus de 20 cm de diamètre, en bordure de tourbière, ont été annelés à la tronçonneuse pour dépérir sur pied. Cette partie du contrat Natura 2000 a représenté 9200 € pour un premier hectare traité.

Des suivis naturalistes (cartographie fine des mousses et plantes vasculaires sur 2 x 1 are, trois transects de végétation, quantification des araignées, orthoptères et libellules) permettront d'évaluer la pertinence de ces premières opérations de gestion conservatoire d'ampleur sur la tourbière qui s'étaleront sur 5 ans. Les premiers résultats sont très satisfaisants.

Connaître pour mieux gérer

Connaître, protéger, gérer, valoriser, telles sont les 4 missions fondamentales que se sont données tous les conservatoires de France. La première est incontournable car pour protéger au mieux les milieux naturels, il est indispensable de les connaître. Pour ce faire, Avenir conduit des inventaires de milieux naturels à l'échelle du département en y associant largement les acteurs fournisseurs de données naturalistes (associations naturalistes, associations locales de protection de la nature, Conservatoire Botanique National Alpin...). Ces inventaires de référence doivent d'une part permettre aux décideurs et aux porteurs de projet de disposer des informations sur la localisation de certains milieux naturels à fort enjeu, mais également de définir les priorités d'intervention du conservatoire et de l'ensemble des acteurs de la préservation de la biodiversité.
L'inventaire des zones humides porté à connaissance des collectivités au début de l'année 2010 a fait l'objet de compléments pour les petites zones humides de moins d'un hectare alors que le dossier de prise en considération des pelouses sèches de l'Y grenoblois engagé en 2009 s'est poursuivi en 2010 sur les secteurs du sud grenoblois et des contreforts de la chartreuse.

Les coteaux secs de Chartreuse et du Sud grenoblois

Deuxième année de l'inventaire des pelouses et coteaux secs du grand Y grenoblois

Un inventaire du Y grenoblois en trois ans

Dans les trois années 2009-2011, le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère a programmé un inventaire des pelouses et coteaux secs du "grand Y Grenoblois" avec le soutien financier du Conseil général de l'Isère et du Conseil régional Rhône-Alpes. Le Sud Grenoblois a été mené en 2009 et 2010. La zone des contreforts de Chartreuse a été réalisée par nos deux stagiaires (Marie Champagne, et Armelle Loffredo-Buteau) en 2010 et sera complétée en 2011.

Le Sud Grenoblois

Le Sud Grenoblois est une entité géographique à cheval sur trois districts naturels différents, le sud du Grésivaudan (à partir de Saint-Martin-d'Hères), une petite partie sur la Matheysine (jusqu'à Saint-Georges-de-Commiers), et une partie sur Belledonne (à partir de Vaulnaveys-le-haut). Le secteur d'étude recouvre 16 communes et ne dépasse pas les 1000 m d'altitude. La quasi-totalité de l'agriculture s'y insère dans des espaces en situation de "plateau" ou de "balcon" de moyenne altitude, zones également confrontées à une pression foncière importante du fait de leur situation en contact avec l'agglomération grenobloise. Cette interaction entre un milieu naturel riche et une agriculture traditionnelle a généré des habitats semi-naturels appelés coteaux et pelouses sèches à Orchidées.

Prospection des pelouses et coteaux secs en 2010

CARTE : AVENIR

Communes prospectées dans les contreforts de la Chartreuse

Communes prospectées au sud du Grésivaudan

Méthodes d'inventaire

Les zones potentielles sont repérées à partir de plusieurs types de données cartographiques :

- les cartes du laboratoire d'écologie végétale de Grenoble présentent la végétation potentielle des secteurs concernés (feuilles de Domène et Vizille), les zones écologiques des coteaux secs sont désignées sous le nom de "Série du Chêne pubescent" ;
- les pointages d'espèces végétales caractéristiques des pelouses sèches issues de la base de données Gentiana ;
- l'Orthophotographie aérienne de 2003.

À partir de ce pré-zonage, des prospections de terrain ont été réalisées d'avril à juin 2009 et 2010 par Laura Jameau, chargée d'études à Avenir. Les contours ont été saisis dans notre Sig.

Les résultats

- 380 ha d'habitats communautaires et/ou prioritaires au titre de la Directive Cadre Européenne ont été inventoriés sur l'ensemble du territoire prospecté.
- 263 ha de ces habitats de pelouses sèches présentent un fort niveau d'embroussaillement et ont donc été identifiés comme coteaux secs patrimoniaux à intervention prioritaire.
- 34 espèces végétales patrimoniales dont 13 espèces déterminantes Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique), 16 orchidées remarquables, 2 espèces protégées et 3 réglementées ont été identifiées.

PHOTO : N. BIRON/AVENIR

Inventaire des petites zones humides

Un inventaire complémentaire à l'inventaire des zones humides de plus de 1 hectare

Lors des prospections réalisées pour l'inventaire des zones humides égales ou supérieures à 1 ha, toutes les zones inférieures à 1 ha avaient été pointées. Cette base de données était complétée régulièrement par les associations de protection de la nature partenaires. En 2010 et 2011, le Conservatoire s'est engagé à réaliser l'inventaire de ces petites zones humides (inférieures à 1 ha) auprès du comité de pilotage des zones humides de l'Isère piloté par le Conseil général de l'Isère. Cet inventaire est toujours financé par trois partenaires que sont l'Agence de l'eau, le Conseil général et la Région.

Ces zones humides comprises entre 1000 m² et 10000 m² (1ha) sont elles aussi soumises à la réglementation. En effet tout projet d'aménagement qui impacterait entre 1000 m² et 10000 m² de zone humide est soumis à un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, alors qu'au-delà de 1 ha il est nécessaire de constituer un dossier d'autorisation.

Le nombre de zones humides en Isère passe donc à 1335 (1230 en 2009) pour une surface de 47000 ha (46700 en 2009).

Cet inventaire permet de compléter et mettre à jour les données afin que les collectivités et bureaux d'études travaillant sur des documents d'urbanismes notamment les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) disposent d'un inventaire le plus à jour possible.

En 2011 l'inventaire se poursuit, en parallèle à un inventaire des zones humides à restaurer (remblai) commandé par la Direstion départementale des territoires.

ÉTAT DES PROSPECTIONS DES PETITES ZONES HUMIDES EN 2010

Territoires*	Communes à prospecter	Communes prospectées	Zones humides à prospecter	Zones humides à ajoutées à la base de donnée	Zones humides prospectées
Bourbre (en cours)	54	11	161	17	24
Varèze - Sanne	8	8	29	17	29
Quatre vallées	17	17	46	39	46
Bièvre	15	15	26	18	26
Fure Morge Paladru (en cours)	18	18	56	25	32
Totaux			318	116	156

** Les territoires en cours en 2010 ont été terminés en 2011*

Accompagnement des politiques territoriales de préservation du patrimoine naturel

Les collectivités locales ont souvent des difficultés pour intégrer les problématiques liées aux espaces naturels dans l'aménagement global de leur territoire. Par ailleurs, elles n'ont pas toujours l'expérience ou la compétence technique et scientifique pour apprécier parfaitement les enjeux leur permettant de prendre en compte le patrimoine naturel suffisamment en amont de leur stratégie d'aménagement. S'appuyant sur des compétences scientifiques reconnues en matière de connaissance de la faune et de la flore et sur son expérience dans la gestion des milieux naturels, Avenir apporte son expertise et ses conseils dans :

- **l'aide à l'émergence d'opérations collectives de préservation, restauration et reconquête des milieux naturels,**
- **l'accompagnement des collectivités et de certains acteurs ruraux et industriels dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel.**

Cette action se traduit entre autres par :

- **une participation aux procédures relatives à l'aménagement du territoire (Dta*, Scot*, Plu*, Schémas de secteurs, schémas locaux, grands projets d'infrastructures...),**
- **une participation ou une animation de certaines politiques territoriales (Cle* de Sage*, comités de pilotage des contrats de milieux ou des contrats de rivières, comités de pilotage locaux d'Ens ou de Rnr, politiques corridors écologiques...),**
- **une assistance technique de proximité auprès des collectivités (services environnement des collectivités territoriales, collectivités locales) gérant des espaces naturels.**

*Dta : Direction territoriale d'aménagement
*Scot: Schéma de cohérence territoriale
*Plu : Plan local d'urbanisme
*Cle : Commission locale de l'eau
*Sage : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Avenir et les Réserves naturelles régionales de l'Isère

Une implication de longue date

Le décret de mai 2005 portant sur la modification des Réserves Naturelles Volontaires (Rnv) en Réserves Naturelles Régionales (Rnr) et octroyant cette nouvelle compétence environnementale aux Régions a donné un véritable coup de jeune aux anciennes Rnv.

L'Isère était déjà riche de plusieurs Rnv, elle compte encore aujourd'hui 5 des 12 Rnr de Rhône-Alpes. La politique régionale a contribué à l'émergence de nouveaux projets ou au "réveil" de certaines d'entre elles qui, faute de moyens ou de volonté locale, avaient tendance à "vivoter".

La toute récente Rnr des Isles du Drac constitue ainsi l'aboutissement d'un projet ancien de protection réglementaire (mise en place du "comité Drac vivant" au début des années 1990) auquel Avenir a toujours contribué en réalisant, par exemple, plusieurs études préalables (dont une étude juridique et foncière en 1992). L'accompagnement d'Avenir dans l'instruction du dossier de labellisation de la Rnr puis en conseil auprès du gestionnaire chargé d'élaborer le plan de gestion s'inscrit également dans la continuité de cette implication historique.

Si celle au sein du comité consultatif de la Rnr de l'étang Haute Jarrie gérée par la commune du même nom était également déjà ancienne et s'est poursuivie avec la nouvelle formule des Rnr, pour le comité consultatif de l'étang de Saint-Bonnet notre participation à l'initiative de la Région est plus récente et date de 2007. Ainsi, l'expertise réalisée en 2008 concernant la réalisation du plan de gestion de la Rnr s'est traduite par une commande. À l'issue de cet avis préconisant une nouvelle rédaction complète du plan de gestion, notre conservatoire a été retenu en 2010 par la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (Capi) pour réaliser le plan de gestion et le présent dossier de renouvellement de l'agrément actuel de la Rnr de Saint-Bonnet qui prend fin le 17 avril 2011.

Enfin, rappelons pour mémoire qu'Avenir est également membre du comité consultatif de la Rnr des étangs de Mépieu et de celle des Îles du Haut Rhône, gérées respectivement par Lo Parvi et par l'Onf.

PHOTO : B. VEILLET/AVENIR

L'étang de Saint-Bonnet

Animation territoriale et contrats de rivières

Le Conservatoire comme appui aux structures porteuses dans la prise en compte des zones humides

Suite à l'approbation du SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée en décembre 2009, de nombreux contrats de rivières ont émergés en Isère. Ils constituent une déclinaison opérationnelle à l'échelle locale des grandes orientations affichées à l'échelle du bassin (cf. La feuille de chêne n°31).

Ces contrats, dont les objectifs principaux restent la gestion quantitative (crue, inondations, irrigation…) et qualitative (alimentation en eau potable, vie piscicole, assainissement…) de la ressource en eau, doivent désormais intégrer les zones humides. En effet, le programme de mesures 2010-2015 du SDAGE préconise entre autres la réhabilitation au plan social des zones humides comme infrastructures naturelles, la préservation des zones humides en bon état mais menacées en liaison fonctionnelle avec des masses d'eau et la reconquête des zones humides.

Cela se traduit de manière concrète par l'inscription de ces objectifs dans les fiches actions des contrats de rivières, outils indispensables pour la désignation d'un maître d'ouvrage, et l'obtention des financements correspondants.

AVENIR intervient dans les différentes phases de la démarche contrat de rivière (étude d'opportunité, étude préalable, rédaction des fiches actions…), en assistance à la structure porteuse pour la prise en compte et l'émergence de projets en faveur des zones humides.

En 2010, 5 contrats de rivières ont ainsi émergés et sont en cours d'élaboration : le Contrat de rivière Romanche (porté par le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans), le Contrat de rivière Sud Grésivaudan (porté par la Communauté de communes de Saint-Marcellin), le Contrat de rivière Galaure (porté par le Syndicat intercommunal du bassin de la Galaure), le Guiers (porté par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Guiers et de ses affluents), Vercors eau pure (porté par le Parc naturel régional du Vercors) ; 2 contrats de rivières sont à l'étude : Bassin Fure-Morge-Paladru et Isère au niveau du Grésivaudan amont ; enfin d'autres ont été approuvés et sont en cours d'exécution : Gresse-Lavanchon-Drac aval (porté par le Syndicat intercommunal de la Gresse et du Drac aval).

Quelques exemples de fiches actions en cours de rédaction et proposées aux contrats de rivières :

- Inventaire communal des zones humides : qui a pour objectif de pouvoir compléter et affiner les limites des zones humides à l'échelle du parcellaire. Ceci afin de faciliter la réalisation des documents d'urbanisme qui doivent désormais intégrer les zones humides et les préserver (classement en N conformément aux objectifs du SDAGE).
- Animation foncière des parcelles en zones humides : permettant d'en faciliter l'acquisition par le syndicat ou les collectivités pour leur préservation et leur restauration le cas échéant.

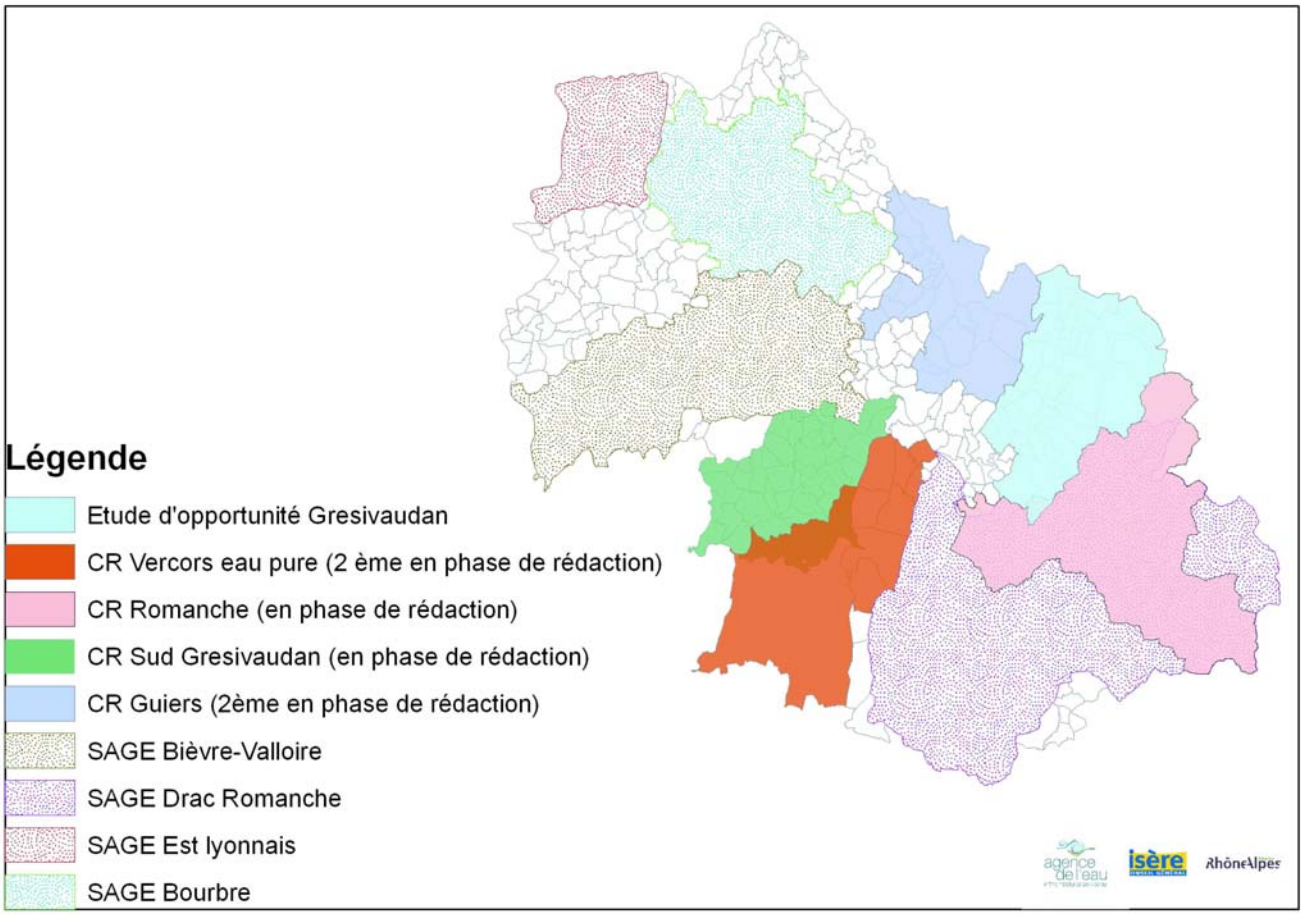

Avenir et les Espaces naturels sensibles

La réaffirmation du rôle privilégié d'Avenir dans la mise en place et la gestion des Ens

Avec la validation du nouveau schéma directeur des espaces naturels sensibles (Sdens) en octobre dernier, le Conseil général a réaffirmé sa volonté de faire émerger entre autres de nouveaux Ens communaux ou intercommunaux. Pour conduire cette politique, il pourra continuer à s'appuyer sur l'expertise d'Avenir qui, depuis le premier Sdens de 2003, accompagne le Conseil général tant dans l'élaboration des diagnostics de labellisation des Ens que dans l'accompagnement technique des communes engagées dans la gestion opérationnelle de ces derniers.
En 2010, ce sont ainsi 8 nouveaux Ens potentiels qui ont fait l'objet d'un diagnostic de labellisation et Avenir a participé aux comités de sites, aux visites de terrain ou encore à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la rédaction de cahiers des charges et dossiers techniques pour les travaux de gestion de 11 autres. Ce rythme ne devrait pas faiblir en 2011 avec en particulier une demande de labellisation de plusieurs sites de la Communauté d'agglomérations Porte de l'Isère.

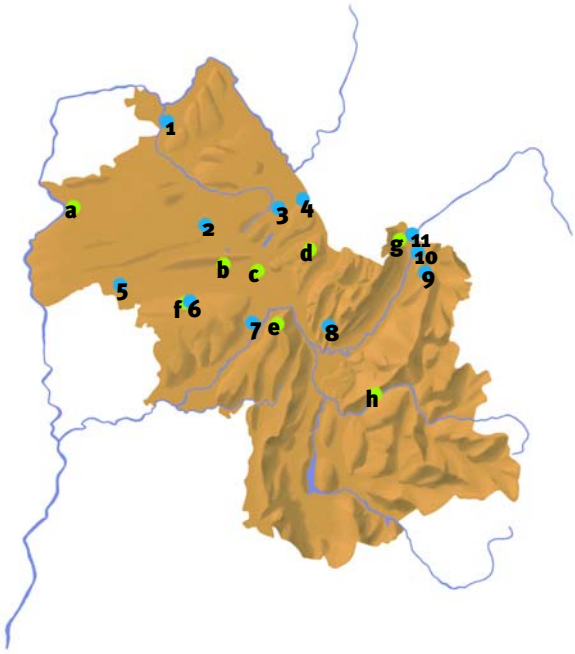

Sites ayant fait l'objet d'un dossier de labellisation espaces naturels sensibles en 2010 :

- **a** Carrière du Fort du Diable (Vienne)
- **b** Zone humide de Bevenais (en cours)
- **c** Étang de Côte Manin (extension sur Apprieu en cours)
- **d** Lac et tourbière de Saint-Sixte (Merlas)
- **e** Marais du Gouret (Saint-Quentin-sur-Isère)
- **f** Marais de Chardonnière (Saint-Siméon-de-Bressieux ; en cours)
- **g** Lac de Bey et lac de Froment (Chapareillan)
- **h** Tourbière de l'Arselle (Chamrousse)

Sites labellisés espaces naturels sensibles communaux ayant fait l'objet d'une assistance technique Avenir en 2010 :

1. Ensl du marais de la Léchère (Tignieu-Jameyzieu)
2. Ensl de l'étang des Béroudières (Saint-Didier-de-Bizonnes)
3. Ens du marais de Clandon (Saint-Ondras)
4. Ensl de l'étang des Nénuphars (Communauté de communes des Vallons du Guiers)
5. Ens des Fontaines - anciennement les Cressonnières (Beaufort)
6. Ensl de la tourbière des Planchettes (Saint-Pierre-de-Bressieux)
7. Ens du marais de Montenas (Poliénas)
8. Ens du marais des Sagnes (Le Sappey-en-Chartreuse)
9. Ens du marais de Sailles (Saint-Pierre-d'Allevard)
10. Ensl de l'espace alluvial de La Rolande (Le Cheylas)
11. Ensl de la forêt alluviale de Chapareillan

PHOTO : M. BERENGER/AVENIR

Ens des Fontaines, Beaufort

PHOTO : M. JUTON/AVENIR

Carrière du Fort du Diable, Vienne

PHOTO : B. VEILLET/AVENIR

Tourbière de l'Arselle, Chamrousse

Les APPB tourbières de l'Isère

2010 : bonne année pour la protection des tourbières en Isère.

Depuis 2008, Philippe Aujas, chargé de mission de la DDT (Direction Départementale des Territoires) instruit l'APPB des tourbières de la Matheysine dont AVENIR avait réalisé le document de prise en considération en 2007. La LPO et Gentiana ont complété les inventaires des animaux vertébrés terrestres et de la botanique.

L'originalité de la démarche a consisté dés le départ dans le pilotage de la commission de suivi départementale composée d'élus, de socioprofessionnels, d'associations et de scientifiques puis dans la recherche de soutien des élus locaux grâce à la CLE du Sage Drac-Romanche (Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Drac-Romanche). Celle-ci a délibéré favorablement sur le projet et s'est fait représenter aux réunions publiques d'information. En 2009, les sites ont tous été visités avec les élus municipaux, un représentant de la DDT et AVENIR. En 2010, les conseils municipaux ont délibéré favorablement à la création de 9 APPB sur le plateau matheysin et, en mai, le dispositif a été présenté en commission départementale nature, paysages et sites. Celle-ci a approuvé les APPB à l'unanimité. Les maires présents ont félicité le travail exemplaire de concertation mené par la DDT.

Au final, 9 tourbières sur 10 sont mises en APPB soit un total de 163 ha (voir tableau ci-contre).

L'instruction s'est poursuivie sur le massif des petites Rousses et le plateau d'Emparis dés cette année 2010 et deux sites ont fait l'objet d'une visite de complément sur la tourbière de la Rochette (La Garde) et sur celle du lac Carrelet (Auris).

Il est à espérer que cette initiative exemplaire, basée sur un inventaire scientifique partagé par tous les acteurs et une démarche de concertation réussie puisse être reprise dans la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) prévue dans le Grenelle de l'environnement et qui doit être élaborée en 2011.

SECTEURS PROSPÉCTÉS EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN APPB

	DOSSIER DE PRISE EN CONSÉDÉRATION	NOMBRE DE TOURBIÈRES RECENSÉES	SURFACE TOTALE (EN HECTARES)	CRÉATION DEL'APPB
Grandes Rousses, Petites Rousses, Plateau d'Emparis	2005	13	285	en cours
Nord Isère	2005	22	500	
Belledonne	2007	25	324	
Matheysine	2008	9	163	9 sept. 2010
Taillefer	2008	8	655	
Terres Froides et Vercors	2009	21	792	
Chartreuse , Monts du Chat	en cours	17	582	

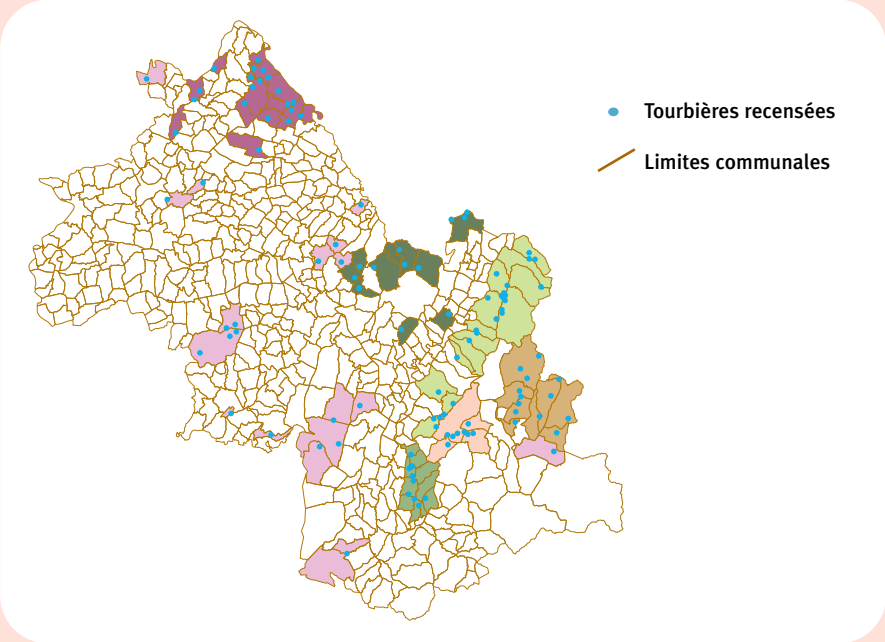

Communes	Nom du site	Surface (en ha)
Laffrey	Marais de la Pivodière	12,19
La Mure	Marais des Révoulins	5,39
La Mure, Pierre-Châtel, Saint-Honoré	Marais de La Mure	47,1
Nantes-en-Ratier	Marais de Nantes-en-Ratier	14,87
Saint-Théoffrey	Marais de Fontaine Pelouze	11.63
	Marais de la Fayolle	3,68
	Marais des Pêcheurs	1,81
	Tourbière des Grandes Sagnes	36,3
Susville	Marais des Lauzes et de l'étang du Crey	31

TOURBIÈRES CONCERNÉES PAR L'APPB DU PLATEAU MATHEYSIN

Fête de la Nature 2010 sur Le Cheylas et Châbons

Les promeneurs étaient au rendez-vous pour fêter la nature sur les sites de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps et de La Rolande au Cheylas les 19 et 23 mai derniers. Durant ces journées, organisées par AVENIR dans le cadre de la quatrième édition de l'opération nationale Fête de la Nature, environ 200 personnes sont venues à la découverte de la faune et de la flore du site. Le 19 mai, c'est autour de la Tourbière du Grand Lemps qu'AVENIR a proposé animations, exposition et randonnée pédestre. Cette journée a été l'occasion pour présenter le partenariat avec la communauté de communes de Bièvre Est visant à sensibiliser le public à l'Environnement de ce territoire. Le 23 mai, les visiteurs ont parcouru le sentier de découverte de La Rolande, le long duquel avaient été mis en place divers ateliers thématiques animés par AVENIR et ses partenaires, tandis qu'un petit groupe sillonnait à vélo les alentours du site dans le cadre d'une randonnée naturaliste accompagnée. Nous tenons à remercier tous nos partenaires qui ont contribué à la réussite de ces journées (Gentiana, FRI, LPO, communes de Châbons et Le Cheylas...).

ACTUALITÉ

ENVIRONEMENT

Saint-Egrève accueille Avenir

L'association Avenir qui gère le conservatoire des Espace Naturels de l'Isère a désormais son siège à la Maison Borel.

Bruno Veillet est un directeur heureux. En effet, traversant les 110 m² qui ont été spécialement aménagés pour lui et son équipe à l'étage de la Maison Borel, le directeur d'Avenir apprécie déjà le gain de confort de ses nouveaux locaux saint-égrévois par rapport à ceux qu'il a quitté à Grenoble. «Nous sommes encore un peu dans les cartons», tempère Bruno Veillet «mais déjà nous apprécions la place et le confort des lieux, ça nous change de ce que nous connaissions à Grenoble».

Il faut dire que pour accueillir les 16 techniciens de cette équipe pluridisciplinaire, la Ville de Saint-Egrève a bien fait les choses. Isolation, éclairage basse consommation à détection de mouvement... Tout a été pensé pour que les membres de cette association aient un environnement de travail le plus confortable possible. «Cela faisait quelques années que nous cherchions de nouveaux locaux. Ils devaient être à la fois faciles d'accès, assez spacieux pour tous nous accueillir et proches des organes de décision de l'Isère. Le projet d'aménagement de la Maison Borel de Saint-Egrève nous a immédiatement intéressé et la Ville nous a même associés à la conception des bureaux», explique Bruno Veillet.

Conservatoire des espaces naturels

Créée en 1985 à l'initiative d'élus et d'associations de protection de la nature, Avenir s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de scientifiques, de techniciens, d'informaticiens et rassemble autour d'élus locaux et de fonctionnaires, les naturalistes, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs et randonneurs représentés par leurs fédérations départementales.

«Nous sommes une structure essentiellement technique. Nous ne sommes pas une association militante mais plutôt une structure de médiation puisque nous permettons aux utilisateurs des milieux naturels de l'Isère de se rencontrer. De plus nous sommes gestionnaires d'espaces naturels réglementés du département dont nous avons la maîtrise foncière ou d'usage», explique le directeur qui désigne une carte sur laquelle est recensée la trentaine de sites qui dépendent directement d'Avenir: «Cela représente environ 700 ha. Nous travaillons essentiellement à la restauration des milieux naturels dégradés et plus particulièrement les zones humides de plaines qui sont très menacées».

Connaître son environnement

Le département de l'Isère présente une pluralité de milieux naturels. Montagnes, plaines, lacs, forêts, marais, tourbières... La région est riche d'une grande diversité. Avenir contribue à mieux connaître ce patrimoine, son évolution, en réalisant des inventaires de milieux naturels qui permettent d'identifier les priorités d'intervention sur le département. Ainsi, l'association vient de terminer une campagne de trois ans dont l'objet était de recenser les zones humides du département et se lance maintenant dans l'inventaire des pelouses sèches qui ont la particularité d'accueillir notamment de nombreuses espèces d'orchidées. ●

Une association à cheval sur l'environnement

Employés originaux de l'association, certains jardiniers d'Avenir en charge du fauchage de certaines zones humides du département sont... des chevaux de Camargue. «Nous gérons directement trois troupeaux, soit une quinzaine de chevaux» explique le directeur Bruno Vialley «ils servent de tondeuses écologiques et entretiennent différents sites. Dans ce même esprit, nous avons aussi établi des partenariats avec des agriculteurs pour que leurs bêtes puissent elles-aussi nous assister dans l'entretien de quelques sites»...

Un vaste champ d'action

En 2010, Avenir gère plus de 630 hectares de terrains répartis sur une trentaine de sites, principalement en zones humides. En effet, en plus des 133 000 ha propriété d'Avenir et du CREN, l'association est conventionnée pour gérer quelques 504 ha supplémentaires.

Valoriser la nature

Protéger c'est bien, faire connaître c'est mieux. Afin de contribuer à l'information et la sensibilisation du public à la conservation de milieux naturels menacés, Avenir aménage plusieurs sites pour en faciliter la découverte en créant des sentiers d'interprétation, des observatoires de faune, en installant des panneaux... Bref en rendant accessibles à tous des espaces remarquables, comme les tourbières du Grand-Lemps...

6

Le Journal de Saint-Égrève (juin 2010)

LE GRAND-LEMPS

Les busards à pas comptés

Mardi, une dizaine de personnes ont rejoint Jérémie Lucas, l'animateur de la réserve naturelle, pour le comptage des busards St Martin. Malgré le froid, les 2 heures d'observation ont été agréables.

En attendant que les rapaces arrivent, Jérémie Lucas a expliqué le fonctionnement de l'animation : « A partir de 16h, les busards viennent dans le marais s'installer pour la nuit. Ils arrivent par la crête, volent quelques instants au dessus des roseaux et plongent quand ils trouvent un endroit intéressant. En les surveillant d'ici, on peut les compter et suivre l'évolution de la population. » 6 busards ont été aperçus ce soir. ❑

Le busard est un rapace diurne. Il se nourrit de petits mammifères. Il est de petite taille. Sa queue est large et arrondie à son extrémité. Le plumage du mâle est clair avec un large croupion blanc. Les ailes sont noires à leur extrémité. La femelle et le jeune sont plus sombres et rayés en dessous. Il est possible de les observer chaque soir sur le marais. Le prochain comptage aura lieu le 25 janvier à 16h, sur la route du lac. Plus de renseignement sur le site http://avenir.38.free.fr ou auprès de Jérémie Lucas au 06 03 04 29 28.

Le Dauphiné libéré (décembre 2010 ci-contre et octobre 2010 ci-dessous)

TIGNIEU-JAMEYZIEU

En visite au marais de la Léchère

Après des études complètes en 2004, la commune s'est engagée dans un plan de gestion sur cinq ans, validé à l'automne 2006, concernant le marais de la Léchère, (site labellisé Espace Naturel Sensible en septembre 2003). Ce plan de gestion de cinq ans est conclu avec plusieurs partenaires : commune, Avenir (agence pour la "valorisation des espaces naturels isérois remarquables), Lo Parvi, Conseil général de l'Isère qui assure du soutien technique et financier.

Le marais est bien desservi et naturellement protégé, et d'avoir un fort intérêt biologique. Le but est de le préserver avec sa faune et sa flore, et qu'il redevienne espace naturel avec son état de départ.

Les premiers travaux ont été effectués en 2008, d'autres ont suivi en 2009, et le programme établi pour 2010. De la végétation a été fauchée et broyée, des saules, aulnes, bourdaines ont été dessouchés au cœur du marais, où des papillons remarquables ont été vus. Une petite mare a été découverte et nettoyée des matériaux en décomposition...

Les études concernant les niveaux d'eau, la réalisation si besoin d'un caillebotis, ont été faites, ainsi que le point sur les plantes patrimoniales : l'euphorbe y est présente... Mais aussi des amphibiens avec la rainette verte et des libellules.

En 2010, la 3e phase était prévue, avec en plus l'acquisition de la parcelle à l'entrée pour la réalisation de l'aire d'accueil avec un parking, l'installation d'un panneau et la réalisation du chemin piétonnier sud et nord. Il y a eu un problème pour les travaux hydrauliques, l'appel d'offres a été infructueux. Donc ce qui était prévu pour 2010 n'a pas pu être fait et va être reporté sur 2011, toujours avec un appel d'offres.

La municipalité continue les contacts avec les propriétaires concernés, pour acheter des parcelles (avec une aide du Conseil général de la moitié), ou signer des conventions.

Le marais sera alors intégré dans le réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles.

POUR EN SAVOIR PLUS
Renseignements : isere-nature.fr

Une visite sur le terrain a eu lieu mardi après-midi, par M. Ferro de Lo Parvi, Melle Jameau et M. Pasquier d'Avenir, M. Balme du Conseil général de l'Isère, Hélène Marchand élue responsable de la commission Environnement, M. Rouane directeur général des services, Marcel Ballet président de la société de chasse.

L'équipe d'Avenir

Les mouvements de 2010

L'équipe d'Avenir a connu son premier départ à la retraite avec celui d'Annick Batoux en mai conduisant à la pérennisation du poste de Pauline Touré.
L'équipe technique a vu les départs en fin d'année de Thibault Jourdain et Arnaud Lafon et les arrivées en remplacement de Nicolas Biron et Jérémie Lucas. Audrey Popineau a laissé sa place à Anouk Merlin de retour de congé maternité alors que le remplacement de celui de Céline Balmain a été assuré par Laura Jameau dont le poste a été pérennisé en CDI.
Au total, sur l'année 2010, l'équipe technique a représenté 14 équivalents temps plein.

Avenir a par ailleurs accueilli 4 stagiaires en formation tout au long de l'année :

- **Olivier Crosa-Rossa** : en alternence du 29/10/2010 au 11/03/2011 • 1ère Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune de la maison rurale "La Petite Gonthière" • Entretien de la végétation sur un espace dédié à l'accueil du Jardin de Tourbières
- **Armelle Loffredo-Buteau** : du 01/03 au 31/08/10 • Master 2 Ingénierie Biodiversité de l'université Paul Cézanne de Marseille • Connaissance et préservation des pelouses et coteaux secs des versants sud de Chartreuse
- **Marie Champagne** : du 01/03 au 31/08/10 • Master M2P STS de l'Université Joseph Fourier de Grenoble • Connaissance et préservation des pelouses et coteaux secs de Chartreuse
- **Adrien Meley** : du 01/03 au 30/04/10 • Master 1 SIG de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne • Étude de l'évolution des sols et des usages sur la Tourbière du Grand Lemps

L'équipe salariée d'Avenir en 2010 :

Céline Balmain
Chargée de missions scientifiques
(départ en congé maternité, remplacée par Laura Jameau)

Annick Batoux
Secrétaire
(départ à la retraite, remplacée par Pauline Touré)

Nicolas Biron
Chargé d'études scientifiques (CDD)

Jean-Luc Grossi
Chargé de missions scientifiques

Laura Jameau
Chargée d'études puis de missions scientifiques

Thibault Jourdain
Agent de maintenance des sites (contrat d'apprentissage)
Départ en 2010

Mathieu Juton
Chargé d'études scientifiques

Arnaud Lafon
Technicien-animateur de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps (CDD)
Départ en 2010

Jérémie Lucas
Technicien-animateur de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps (CDD)

Grégory Maillet
Conservateur de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps

Roger Marciau
Responsable études et suivis scientifiques

Anouk Merlin
Chargée de communication et de documentation
Retour de congé maternité

David Michallet
Chargé d'études SIG

Brigitte Michel-Front
Comptable

Guillaume Pasquier
Responsable travaux

Audrey Popineau
Chargée de communication et de documentation
Départ en 2010 suite au retour de congé maternité d'Anouk Merlin

Patrick Suchet
Agent de maintenance des sites

Pauline Touré
Assistante comptable puis secrétaire - assistante comptable

Bruno Veillet
Directeur

Vie de l'association

L'année 2010 a d'abord été marquée par notre déménagement en mai dans de nouveaux locaux aménagés par la commune de Saint-Égrève à la maison Borel.
Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois et le bureau 5 fois.
L'Assemblée générale organisée le 12 mai à Saint-Égrève a été l'occasion d'inaugurer nos nouveaux locaux et de toiletter légèrement nos statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration

Membres élus lors du Conseil d'administration du 15 juin 2010

Premier collège

Communes et communautés de communes	Représentants	Suppléants
Beaufort	Jean-Claude Vermeille, non élu	Patrick Vaudaine, adjoint
Chabons	Philippe Charlety, conseiller municipal	Erwan Desprez-Le Goarant, n. é.
Chapareillan	Anne-Marie Billion, conseillère municipale	Marc Labbé, adjoint
Chirens	Gilbert Dos-Santos, maire	Lilian Delubac, adjoint
Claix	Marie-Andrée Michel, adjointe	Marie-Dominique Deligny, c. m.
Cras	Gérard Veyret, conseiller municipal	Bernard Gaillard, adjoint
Crolles	Patricia Levasseur, adjointe	Nathalie Catrain, cons. mun.
Jarrie	Jean-Pierre Aubertel, adjoint environnement	Ivan Delaitre, cons. municipal
Saint-Égrève	Catherine Haddad, adj. env., vice-prés. d'Avenir	Véronique Jaubert, cons. m.
Saint-Laurent du Pont	Raymond Ferrieux, adjoint	Christiane Mollaret, adjointe
Sassenage	Philippe Évrard, adjoint	Michèle Chaussamy, c. m.
Tullins	Jean-Pierre Renevier, adjoint	
Vourey	Jean-Luc Fornoni, cons. m., président d'Avenir	Jean-Louis Roybon, adjoint

Deuxième collège

Associations et fédérations	Représentants	Suppléants
Fai - Fédération des alpages de l'Isère	Denis Rebreyend, président	Yves Raffin, directeur
Fdci - Fédération départ. des chasseurs de l'Isère	Georges Tripier-Merlin, administrateur	Estelle Lauer, ch. de mission
Chambre d'agriculture de l'Isère	Yves François, admin., vice-prés. d'Avenir	Michel François, admin./ Commision environnement
Fdppmai - Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère	Éric le Gulludec, administrateur	Antoine Piccarreta, adm.
Frapna - Fédération Rhône-Alpes des associations de protection de la nature	Sophie D'Herbomez-Provost, administratrice, trésorière d'Avenir	Francis Meneu, président
Fri - Fédération de la randonnée en Isère	Alain Barbaro, président	Jacques Masson, adm.
Gentiana - Société botanique Dominique Villars	Grégory Agnello, administrateur	
Lpo Isère - Ligue pour la protection des oiseaux	Gérard Goujon, administrateur	Érige de Thiersant, admin.

Troisième collège

Personnalités qualifiées	Suppléants
Pierre-Eymard Biron, conservateur de réserve naturelle	Jean-Marc Ferro, anim. envir.
Georges Rovera, scientifique, secrétaire général d'Avenir	
Pascal Dupont, spécialiste en lépidoptères	Patrick Rosset, spéc. lépidopt.
Serge Gros, dir. du Caue	Rachel Anthoine, Caue

Membres de droit

Organismes	Représentants
Cren - Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels	Jean-Yves Chetaille, président
Association des maires et adjoints du départ. de l'Isère	Roger Cohard, maire de Le Cheylas

Invités permanents (voix consultative)

Institutions	Représentants
Préfecture de l'Isère	représentant de M. le Préfet
Conseil général de l'Isère	Catherine Brette, conseillère générale

Autres invités permanents (voix consultative)

Institutions	Représentants
Mairie de Saint-Quentin Fallavier	David Cicala, conseiller municipal
Mairie du Grand-Lemps	Claude Ravel, conseillère municipale

Nombre d'adhérents 2010 : 56 collectivités dont 6 communautés de communes, 9 fédérations et associations départementales, 2 membres de droit

Rapport financier 2010

L'analyse de la comptabilité de 2010 traduit une nouvelle hausse de nos activités.

- Le volume global d'activité de l'association se monte à 928 590 € dont 790 733€ pour les produits d'exploitation. Il augmente de plus de 15 %. Cette hausse tient plus à la récupération d'un certain retard sur des opérations antérieures (baisse des produits constatés d'avance) qu'à une réelle augmentation des crédits sur l'année 2010 ;
- le résultat positif (+ 72 488 €) tient principalement, comme pour 2009, au financement et au développement d'actions jusqu'alors peu financées (représentation dans différentes commissions ou réunions techniques relevant de la veille territoriale). Cette situation conduit à une réduction du nombre de journées non financées et, en conséquence, de la part d'autofinancement de nos prix de journées ;
- Ce résultat cumulé à celui de 2009 a directement bénéficié à notre trésorerie qui continue à s'améliorer (2641 € contre - 24 591 € en 2009) malgré un montant toujours élevé et problématique des créances d'exploitations (738 467 €).

Compte de résultat 2010 et prévisionnel 2011

CHARGES	2010 réalisé	2011 prévu	PRODUITS	2010 réalisé	2011 prévu
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
*Autres ach. & charges externes	179 795,00	194 256,00			
*Impôts et taxes	40 404,00	42 158,00	*Production immob.	10 830,00	28 680,00
*Salaires bruts	397 347,00	384 441,00	*Subventions et prestations	841 073,00	792 803,00
*Charges sociales	179 742,00	187 835,00	*Cotisations et dons	4 267,00	4 020,00
Dotations aux amortissements	57 705,00	68 536,00	*Autres produits	0,00	0,00
Autres charges	66,00	1 000,00	QP sub investissement	50 843,00	51 245,00
Dotations aux dépréciations	0,00	0,00	*Reprise sur provisions	0,00	0,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00	*Transfert de charges	21 579,00	4 978,00
TOTAL	855 059,00	878 226,00	TOTAL	928 592,00	881 726,00
	RESULTAT D'EXPLOITATION :			73 533,00	3 500,00
Charges financières	2 741,00	3 500,00	Produits financiers	178,00	0,00
	RESULTAT FINANCIER :			-2563,00	-3500,00
Charges exceptionnelles	26 589,00	0,00	Produits exceptionnels	28 107,00	0,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL :			1 518,00	
	RESULTAT NET :			72 488,00	0,00

Analyse du compte de résultat

Comptes de charges

Les charges d'exploitation ont augmenté dans des proportions proches de celles des produits contribuant à un nouveau résultat positif de l'exercice.

Comptes d'achats et de services extérieurs

Ces charges ont augmenté de près de 15 %. Les principales charges de fonctionnement ayant significativement augmentées sont les frais de carburants suite à l'acquisition de 2 véhicules (dont un en crédit bail) et les loyers suite à notre déménagement en mai. L'augmentation importante des frais de publications et d'envoi viennent de l'édition et de l'envoi du document sur le pâturage et de l'édition des fiches de porter à connaissance des zones humides.

Charges du personnel

Ce poste comprend les salaires et traitements, les charges sociales ainsi que la taxe sur les salaires et les cotisations de formation.

D'une manière générale, la masse salariale a augmenté dans des proportions légèrement supérieures à celles des produits d'exploitation du fait d'une revalorisation salariale de certains postes, de compléments temporaires de l'équipe (14 ETP contre 13,15 en 2009) et de l'attribution d'une prime exceptionnelle.

Ce poste reste identique en pourcentage du total des charges (69 %).

Les dotations aux amortissements

Elles correspondent à l'amortissement des biens durables acquis par l'association, principalement constitués d'équipements ou de travaux lourds de gestion de sites naturels.

Ce montant est à mettre en regard avec les quote-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat en produits d'exploitation. La différence correspond à la partie autofinancée par l'association (partie du matériel informa-

tique et des véhicules en particulier). On peut noter que le différentiel entre les amortissements et les quote-parts sur subventions d'investissements augmente à nouveau après plusieurs années de baisse (6 862 € contre 4 896 € en 2009 et 6 685 € en 2008). Cette augmentation est à rapprocher des investissements informatiques non financés sur subventions.

Les charges financières
Les emprunts contractés pour l'acquisition du véhicule Nemo et du Porte Outils se traduisent par des intérêts de 1 695 € qui restent relativement faibles au regard de notre budget.
La gestion de la trésorerie reste toujours un exercice très délicat et nécessite l'utilisation importante de cession de créances en Dailly ou de découverts bancaires. Néanmoins, les exercices positifs de ces dernières années ont permis de moins recourir à ces financements en trésorerie conduisant à une baisse très significative des frais qui sont y afférents (1574 € en 2010 contre 2 844 € en 2009 et 5 823 € en 2008).

Charges exceptionnelles
La charge exceptionnelle de 26 589 € correspond principalement à la mise au rebus d'actifs immobilisés correspondant à des travaux de gestion anciens sur des sites (+ de 10 ans). Cette charge s'équilibre en totalité avec sa contrepartie en produit exceptionnel (25 522 €).

Comptes de produits

Subventions de fonctionnement
Les subventions de fonctionnement (ou subventions d'équilibre), hors aides à l'emploi, sont stables et constituées quasi uniquement de l'aide du Conseil général de 50 000 €. Les subventions d'équilibre représentent moins de 6 % du total des charges d'exploitation.
Malgré une augmentation du nombre de collectivités adhérentes (52 en 2010) les subventions de fonctionnement versées par les communes ont baissé, peu de communes ayant versé plus que le montant de leur adhésion.
Les communes ayant versé un complément à leur adhésion sont les suivantes, par ordre décroissant d'importance : Tullins, Châbons, Le Cheylas, Saint-Ondras et Pusignan. La contribution de la commune de Tullins (1000 €) représente 71 % de ces subventions communales.

Subventions et produits sur projets
Les tendances notées entre 2008 et 2009 sur cette ligne très importante dans le financement global des activités d'Avenir se sont confirmée entre 2009 et 2010 avec une hausse de 14 % du volume total concerné.
La part prédominante affectée à la gestion des sites est restée stable (+ 4 % en volume) et l'augmentation du budget a surtout porté sur la contribution aux démarches de développement durable des territoires.
L'importance relative de l'Agence de l'eau en pourcentage des produits se confirme au point de devenir le second financeur de l'association après le Conseil général de l'Isère et devant la Région Rhône-Alpes.
La part de l'État se maintient grâce aux aides à l'emploi (Cae).

Transfert de charges
Le montant de 21 579 € comprend entre autre les transferts de charges du Cnasea (8641 €) correspondant principalement aux subventions de l'État au titre d'un Cae et des reliquats de l'aide emploi-jeune qui s'est terminée en 2010. On note également des montants importants de remboursement d'indemnités journalières de sécurité sociale suite à un congé maternité.

Autres produits
Le montant de 55 110 € est principalement constitué des quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (50 843 €). Ces quotes-parts correspondent à la partie subventionnée des amortissements annuels en charges (57 705 €).

Produits financiers
Montant anecdotique de 178 €.

Analyse du Bilan

Le fonds de roulement (648 817 €) redevient supérieur au besoin au fonds de roulement (646 176 €) pour la première fois depuis 2006.
La trésorerie a profité des bons résultats consécutifs de 2009 et 2010 pour s'améliorer. Elle pourrait néanmoins être bien meilleure en réduisant significativement les créances.
Si les créances d'exploitation n'ont en effet augmenté que de 4 %, elles représentent toujours près de 80 % des produits d'exploitations. Les créances d'in-

Répartition des subventions de fonctionnement de 2010 en fonction des financeurs

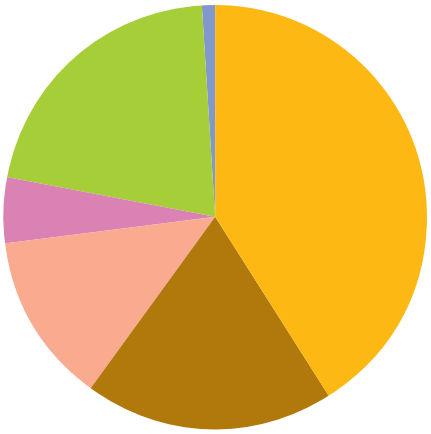

- Conseil général de l'Isère : 41 %
- Conseil régional Rhône-Alpes : 19 %
- État (dont aides à l'emploi) : 13 %
- Union européenne : 0 %
- Communes et communautés de communes : 5 %
- Agence de l'eau : 21 %
- Autres partenaires ou activités annexes : 1 %

vestissements ont elles augmenté très fortement, les travaux de 2010 n'ayant pas été engagés immédiatement. Le total des créances atteint la somme record de 1 000 779 €.
Les produits constatés diminuent de près 14 % par rapport à 2009 mais restent importants.

Perspectives 2011

Le volume d'activité ne devrait pas se réduire en 2011 et s'inscrit dans la continuité des actions conduites dans le cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) avec le département et la Région qui se terminent en 2011 et de l'accord cadre avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée courant jusqu'en 2012.
La nécessité de redimensionner l'équipe administrative se traduira probablement par une hausse de la masse salariale.

Affectation des ressources en euros par axe stratégique

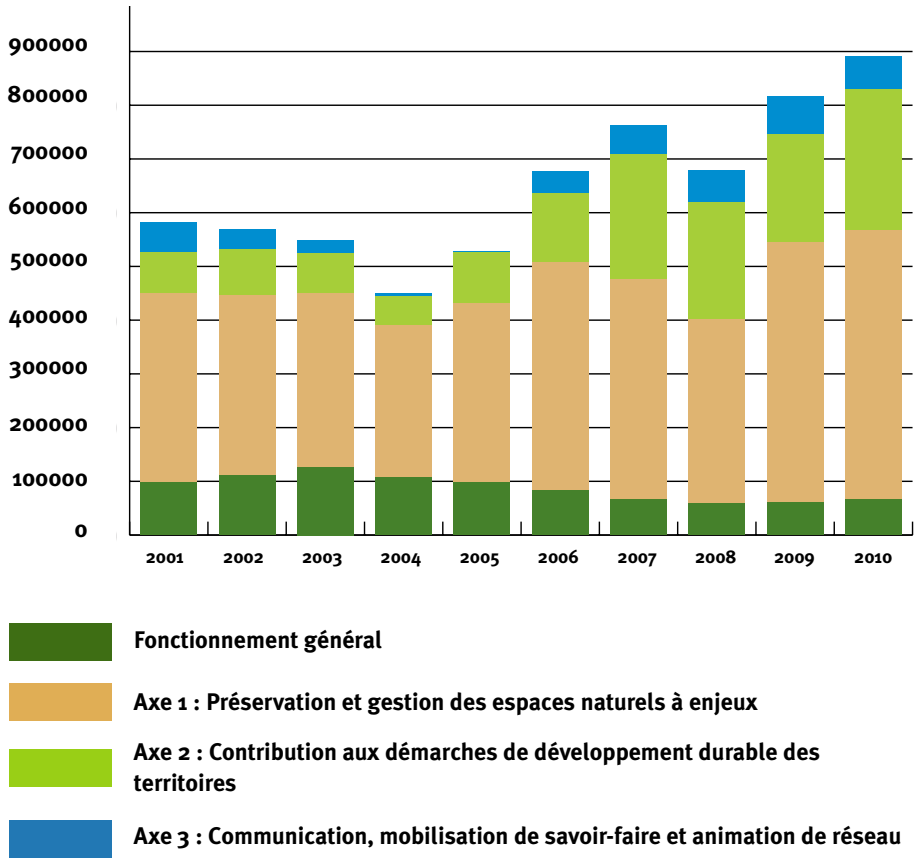

Bilan 2010

LIBELLES	NET 2010	NET 2009	LIBELLES	NET 2010	NET 2009
Actif immobilisé			Capitaux propres		
			Rés fond associat	282 565,00	196 909,00
*Logiciel	0,00	468,00	*Report à nouveau		
* Autres immo incorp					
*Amngts terrains	712 602,00	724 922,00	*RESULTAT	72 488,00	85 656,00
*Bâtiment (observatoire)					
*Matériel et outillage	51 300,00	3 174,00	*Subv. investissement	1 061 257,00	897 970,00
*Matériel transport	14 226,00	3 587,00	(nettes)		
*Mat. bur. & inf.	9 468,00	5 502,00	TOTAL		
*Mobilier	12 207,00	2 206,00			
*Cheptel	6 252,00	6 252,00			
*Agenc Amng locaux	1 784,00				
*Immob. en cours			* Prov pour charges		
*Autres prêts			* Prov pour risques		
*Dépôts et cautions	6 275,00	18 043,00			
TOTAL	814 114,00	764 154,00	TOTAL	1 416 310,00 €	1 180 535,00 €
Actif circulant			Dettes		
*Créances diverses	1 760,00	7 708,00	*Emprunt	46 572,00	0,00
* Subventions et prod.	1 000 779,00	823 576,00	*Découvert et Dailly	12 466,00	25 126,00
à recevoir			*Fournisseurs dus	29 305,00	31 161,00
*Disponibilités (bq)	15 107,00	535,00	*Fourn. immob.		
*Charges const. d'av.	2 479,00	3 342,00	*Autres dettes	761,00	543,00
			*Déb. créd. divers	101 758,00	98 505,00
			*Pdts const. d'av.	227 067,00	263 445,00
TOTAL ACTIF	1 020 125,00	835 161,00	TOTAL PASSIF	417 929,00	418 780,00
TOTAL GENERAL	1 834 239,00	1 599 315,00	TOTAL GENERAL	1 834 239,00	1 599 315,00

SANGUISORBA MINOR (PHOTO : L. JAMEAU/AVENIR)

2011 **SOUTIEN INDIVIDUEL**

Je souhaite soutenir les actions d'Avenir

- en m'abonnant au bulletin d'information *La feuille de chêne* (3 ou 4 numéros par an) ..... **10 €**
- en devenant membre bienfaiteur ..... **€**
- en versant un don manuel de soutien de ..... **€**

Total de ma contribution pour l'année 2011 ..... **€**

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

.....

Fait à .....

le .....

Signature

Pour les communes et groupements de communes, s'adresser au bureau d'Avenir.

avenir
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ISÈRE

2, rue des Mails
38120 Saint-Égrève
Téléphone 04 76 48 24 49
Télécopie 04 76 48 24 26
Courriel avenir.38@wanadoo.fr
Site Internet http://avenir.38.free.fr

Avenir est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

La feuille de chêne
N° 33
Responsable de la publication : Bruno Veillet
Coordination et mise en page : Anouk Merlin
Maquette : Thomas Lemot
Ont participé à ce numéro : S. D'Herbomez-Provost, J.-L. Grossi, L. Jameau, M. Juton, G. Maillet, R. Marciau, D. Michallet, G. Pasquier, P. Touré, B.Veillet
Bulletin tiré à 1350 exemplaires
par l'imprimerie Notre-Dame. ISSN 1767-9427

Avec le soutien de :